

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annance n° 1083

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

808 831 317 RCS Annecy.

EVEA.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 55000.00 EUR.

Adresse : 5, Rue De la Gare, 74000 Annecy.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er octobre 2019, la S. A. S. HABENS, société par action simplifiée au capital de 800 000 euros, dont le siège social est situé 39 rue du Jourdil 74960 CRAN GEVRIER, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 517 831 681 RCS ANNECY et EVEA, société par actions simplifiée au capital de 55 000 euros, dont le siège social est situé 5 rue de la gare 74000 ANNECY, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 808 831 317 RCS ANNECY, ont établi le projet de leur fusion. La société EVEA serait absorbée par la S. A. S. HABENS. En conséquence, seraient transférés à la S. A. S. HABENS, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société EVEA, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la société EVEA devant être dévolue à S. A. S. HABENS dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes annuels de la société EVEA et de la S. A. S. HABENS clôturés au 31 décembre 2018 et d'une situation comptable intermédiaire au 31 août 2019, soit à une date antérieure de moins de 3 mois à celle du projet de fusion, établie respectivement par la société EVEA et la S. A. S. HABENS, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les actifs et passifs de la société EVEA seraient transférés à la S. A. S. HABENS pour leur valeur nette comptable conformément à la réglementation applicable. Sur la base des comptes sociaux au 31 décembre 2018 et de la situation comptable intermédiaire au 31 août 2019 de la société EVEA, la totalité de l'actif de la société EVEA, évalué à 55 029 euros, et la totalité du passif de la société EVEA, évalué à 55 029 euros, seraient transférés par la société EVEA à la S. A. S. HABENS. Ainsi, le montant total de l'actif net transmis par la société EVEA à la S. A. S. HABENS serait de 0 euros. La société EVEA serait dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion, conformément au projet de fusion, soit au 15 novembre 2019. La S. A. S. HABENS détient tous les titres de la société EVEA ainsi la S.

A. S HABENS ne procédera à aucune augmentation de capital social et la fusion entre la S.A. S HABENS et la société EVEA bénéficie du régime simplifié prévu notamment aux articles L.236-11 et R.236-1 du Code de Commerce. Dès lors, conformément à l'article R.236-1 du Code de Commerce, le projet de fusion ne comprend pas de rapport d'échange des droits sociaux ni de prime de fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du code de commerce, deux copies certifiées conformes du projet de fusion ont été déposées au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY en date du 02/10/2019 pour la S.A. S. HABENS, au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY en date du 02/10/2019 pour la société EVEA. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, le Président d'EVEA, Mickaël DIZIN..

